Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 8 (1978)

Heft: 7-8

Rubrik: Votre argent : questions-réponses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

? votre argent ! questions réponses

Cette rubrique est tenue pour «Aînés» par des spécialistes financiers qui répondent aux questions de nos lecteurs, à condition que celles-ci ne soient pas trop personnelles. Nous prions les lecteurs d'adresser leurs questions à «Aînés», rubrique financière, case postale 2633, 1002 Lausanne.

M. V. E., Morges
Qu'est-ce qu'un fonds de placement?

Au terme de la loi, un fonds de placement est constitué par les apports des porteurs de parts. Il est géré par une direction (banque ou société) selon le principe de la répartition des risques. Ce placement collectif peut porter soit sur des biens immobiliers (terrains, immeubles), soit sur des biens mobiliers (actions, obligations).
Par sa mise de fonds, le porteur de parts acquiert une créance contre la direction du fonds. Cette créance, contrairement à une obligation, n'a pas de valeur nominale; son montant est variable et dépend de l'état de la fortune du fonds au moment considéré.
Les avantages d'un placement en parts de fonds de placement bien dirigé sont nombreux:
- les placements sont effectués sur une base très large et donc très diversifiée, permettant une bonne répartition des risques;
- les placements sont placés sous la surveillance continuelle de spécialistes qui tiennent compte des changements des conditions économiques;
- la fortune de fonds est gardée en lieu sûr par la banque dépositaire;
- le porteur de parts peut en tout temps en demander le remboursement ou les vendre sur le marché.

Les fonds de placement se différencient par le mode de distribution des revenus (en espèces ou en nouvelles parts), et selon la répartition des placements (en actions suisses, en obligations, mixtes, c'est-à-dire en actions et obligations, en valeurs immobilières, en titres étrangers).

Mme Y. Z., Nyon
Est-ce que je peux obtenir des renseignements par téléphone sur la situation de mon compte en banque et remettre des ordres téléphoniques de paiement à passer par le débit de mon compte?

Oui, mais seulement si quelqu'un dans la banque peut vous identifier au téléphone.
A cet effet, la banque vous demandera un certain nombre d'indications précises relatives à votre compte, par exemple le dernier état du compte, quelques transactions, le numéro du compte, à quand remonte son ouverture, les mandataires, etc. Néanmoins, si vous connaissez personnellement un employé de la banque et qu'il est capable de vous identifier avec certitude, toutes ces formalités tombent. Le cas échéant, la banque vous demandera votre numéro de téléphone et vous rappellera après l'avoir vérifié. Si la banque ne peut pas vous identifier, elle s'abstiendra de vous donner des renseignements par téléphone ou d'exécuter un ordre de paiement pour votre compte, ceci en vertu du secret bancaire et dans l'intérêt de la clientèle.

M. G. G., Fribourg
Où achète-t-on les monnaies étrangères à meilleur compte, en Suisse ou dans le pays d'origine?
Il s'agit de savoir si la monnaie est librement convertible ou non. Une monnaie est dite librement convertible lorsque les dispositions légales en vigueur dans le pays concerné permettent d'échanger la monnaie nationale contre une autre monnaie en tout temps et sans restriction aucune. Pour les monnaies librement convertibles, le cours appliqué au franc suisse dans le pays étranger correspond «grosso modo» à notre cours du jour pour la monnaie concernée. Il peut y avoir de petites différences selon les marges qui sont prises.
Pour les monnaies qui ne sont pas librement convertibles, les cours appliqués à la vente sont normalement plus avantageux en Suisse. Mais, dans certains pays, il existe des restrictions légales à l'importation et à l'exportation de billets. En cas d'infraction, c'est vous seul qui devrez en supporter les conséquences. En cas de doute, adressez-vous à un caissier de banque.

(Les réponses à ces questions nous ont été fournies par des spécialistes du Crédit Suisse.)

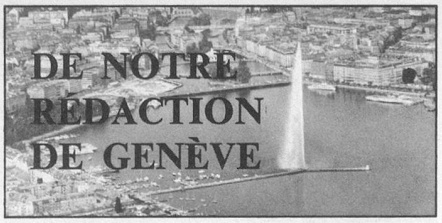

Grande journée à la Nouvelle Roseraie

Il doit faire bon couler des jours paisibles à «La Nouvelle Roseraie», profiter à l'intersaison de sa terrasse ensoleillée dominant Vevey et le Léman, évaluer le passage des heures d'après les jeux d'éclairage du soleil sur la chaîne des Alpes vaudoises et la façade XVIIIe de la maison, rechercher pendant l'été la fraîcheur du petit bois qui la domine, pendant l'hiver le confort du salon et de la belle salle à manger dont la cheminée ancienne fonctionne toujours. L'air est léger, l'altitude douce (480 m), la vue reposante, le jardin bien entretenu. Alentour des promenades faciles et à quelques minutes de marche une petite ligne de chemin de fer desservant Saint-Légier et Vevey. Calme et repos, mais non pas repli et isolement, car l'activité et la vie sont partout: dans la maison et le jardin, les propriétés voisines et, le court de tennis en contrebas, loué à des sociétés.

18 mai 1978
L'herbe fraîchement coupée sent bon, les rosiers ne sont encore qu'en boutons mais les parterres entourant la fontaine sur la terrasse sont fleuris. C'est l'agitation des grands jours: «La Nouvelle Roseraie» fête son 10e anniversaire en beauté. Des tréteaux dressés en plein air attendent les invités tandis que se déroule une conférence de presse. En fait, il y a déjà plus de onze ans que la ville de Genève et l'Hospice général assurent en copropriété l'exploitation de cette maison de repos pour personnes âgées, et cette convention est désormais tacitement